

REPUBLIQUE RWANDAISE



AMBASSADE A BUJUMBURA

Bujumbura, le

N°

Ref. n° :
Annexe :
Objet :

COMMUNIQUE DE PRESSE

C.D.R. COALITION POUR LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE

13 EME PARTI POLITIQUE AU RWANDA

Les représentants de la "Coalition pour la Défense de la République CDR" agréée le 17 Mars 1992 ont rencontré les adhérents le 23 Mars 1992 à l'Hôtel Méridien UMUBANO de Kigali.

Dans son discours de circonstance qui a suivi les cérémonies protocolaires, le Président du Parti, Monsieur Martin BUCYANA, a tracé l'histoire de son Parti qui a pour tâche primordiale de défendre les intérêts de la majorité populaire.

Selon lui, la Démocratie repose en tout temps et en tout lieu sur la loi de la règle sacro-sainte de la majorité, raison de la naissance du Parti CDR. Et d'indiquer que dans le paysage politique actuel, aucun parti, aucune personne n'avait pu défendre publiquement et avec constance les intérêts de la majorité.

Il a annoncé que par ailleurs, aucun parti politique n'avait reconnu publiquement que la République est en danger alors que certains cherchent à réinstaurer la féodalité et la monarchie rejetées par le référendum du 25 septembre 1991. Au moment où ce noble principe de la démocratie est

ménagé dans le pays par certains membres de l'extérieur imposant au peuple rwandais des conditions avec le soutien formel de quelques complices décidés, la majorité populaire se doit de prendre ses destinées en main. C'est pourquoi il faut plus vrai que les partis en place, y compris ceux qui se réclament de cette majorité, suivant leurs leaders qui ne cherchent que leurs intérêts personnels et égoïstes au lieu de défendre ceux de la majorité populaire et de la nation. Les dirigeants féodaux revanchards.

.../...

Et de conclure en disant que le CDR était donc le produit du paysage politique qui s'est dessiné sur la scène rwandaise dans un climat de guerre dont les sinistres objectifs ne sont plus à démontrer. Si les autres Partis semblent être le produit du multipartisme accepté par le régime en place, bien avant " la guerre d'octobre", le CDR est, quant à lui, la résultante de cette guerre ethnique menée contre la majorité populaire et de la défaillance de certains Partis qui se réclament timidement de cette majorité tout en laissant agir ouvertement les ennemis de la démocratie et de la République.

Le CDR a été agréé parce qu'il satisfait à toutes les conditions d'éligibilité qu'impose la LOI SUR LES PARTIS POLITIQUES qui banit toute formation politique basée sur une quelconque ethnie. Le CDR n'est donc pas " un Parti tribaliste" tel que veut l'affirmer une certaine presse aux ressources et inspiration anti-démocratiques.

